

REGLEMENT COURSE ORRYGEOISE MARATRAIL 2020

Départ : ORRY- LA-VILLE Château du PNR Gare de la borne Blanche Dimanche 14 juin 2020 à 9h L'épreuve est limitée à 1000 départs.

Conditions générales

Course ouverte à toutes les personnes de plus de 20 ans (sauf le premier échange du trio 18 ans).

Les concurrent(e)s s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

Barrières horaires

Le temps maximum de l'épreuve et de : 7h pour les marathoniens et 6h40 pour les relais en une seule étape, à allure libre.

Toutes pauses comprises !

Sous réserve d'être passé aux divers postes de pointage avant les heures de fermeture (barrière horaire).

Relais 11h Pontarmé 10KM

Relais 12h30 étangs Reine blanche 22KM

Relais 13h15 PNR Borne Blanche 27KM

Arrivée 16h Stade Sivom Orry-la-Ville 42KM

À fin de poursuivre l'épreuve, les concurrent(e)s devront impérativement quitter les divers sites, (postes de pointage et postes de ravitaillements), avant les heures de fermeture indiquée ci-dessus.

Le parcours d'un dénivelé de 325M D+ empreintes à 93 % environ des sentiers Forestiers et de plaines et ne présente pas de difficultés techniques particulières.

Ravitaillement :

Quatre postes de ravitaillement seront disposés sur le parcours. C'est une épreuve en semi autosuffisance. En dehors de ces postes, chaque traileur doit donc être autonome sur le plan alimentaire et disposer de suffisamment de nourriture et d'eau pour combler ses besoins. La distance moyenne entre deux ravitaillements est de 10 à 15 km.

Matériel obligatoire :

Il est vivement conseillé de ne pas négliger le matériel obligatoire préconisé par l'organisation pour des raisons de sécurité et de bien-être pendant la course.

Un camelle 1L, une ceinture avec bidon eau

Une couverture de survie

Un téléphone avec n° pc course

Gels, alimentation.

Date et horaires à retenir.

Dates : Ouverture des inscriptions le 1er octobre 2019 clôture des inscriptions le 8 juin 2020 (dans la limite des places disponibles)

Si l'une des courses est prématurément complète, les inscriptions à cette course seront clôturées avant le 8 juin 2020.

Droit d'inscription par concurrent :

Inscription individuelle est en équipe en ligne uniquement sur notre site

<https://maratrail.Adeorun.com>

SOLO	DUO	TRIO
1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2019 45€ coureur	1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2019 30€/coureur équipe 60€	1 ^{er} Octobre au 31 Décembre 2019 27€/coureur équipe 81€
1 ^{er} Janvier à Mars 2020 50€ coureur	1 ^{er} Janvier à Mars 2020 35€ /coureur équipe 70€	1 ^{er} Janvier à Mars 2020 32€/coureur équipe 96€
1 ^{er} Avril au 8 juin 2020 55€ coureur	1 ^{er} Avril au 8 juin 2020 40€ /coureur équipe 80€	1 ^{er} Avril au 8 juin 2020 37€/coureur équipe 111€

Rappel : -votre inscription est strictement personnel, en cas d'empêchement, celle-ci ne peut ni être ni vendu, ni être rétrocéder.

-Certificat médical obligatoire pour participer à une compétition hors stade.

Aucune inscription ne sera validée sans votre certificat médical (celui-ci devra avoir moins d'un an et comporter la mention « absence de contre-indication à la pratique du sport ou à la discipline concernée en compétition. »

Votre inscription définitive ne sera possible qu'avec votre paiement + l'envoi immédiat de votre certificat ou de votre licence valide. Les personnes ayant un dossier d'inscription incomplet au 1er juin 2020 ne seront pas inscrites au marathon et ne pourront pas retirer leur dossard pour participer aux épreuves.

Attention :

Principe :

Participation aux compétitions (arrêté ministériel du 24 juillet 2017)

L'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence dans la discipline concernée.

Exception : à défaut de présentation de cette licence, perception est subordonné à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an établissant l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée en compétition.

A) dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L231-2 et L231-3 du code du sport les participants devront être :

-ou titulaire d'une licence athlétisme compétition, athlétisme Running ou athlétisme entreprise délivré par la FFA(*)

-ou titulaire d'une licence délivrée par les saisons au courant par la Fscf fscgt ufolep ugsel unss faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme » (autorisation médicale « en compétition » sur la carte, licence, sur une étiquette autocollante apposer) (*)

(*) =Fournir une photocopie du ou des documents correspondant (année en cours).

-ou en possession d'un certificat médical, dûment signé, de moins d'un an au jour de la course, stipulant la mention suivante (pas de contre-indication médicale à la pratique de la course pied en compétition »

Annulation d'engagement /Remboursement :

Afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement doivent être **justifié par un certificat médical** et devront nous parvenir **avant le 31 mars 2020**.

Pour un désistement enregistré :

Avant le 29 février 2020 :70 pour cent du montant de l'inscription vous seront remboursés.

Avant le 31 mars 2020 :60 % du montant de l'inscription vous seront remboursés.
Les remboursements seront traités au plus tard deux mois après l'épreuve 2020.

Attention : si nous ne recevons pas votre certificat médical conforme à la photocopie de votre licence en cours avant la clôture des inscriptions, soit le 8 juin 2020, votre inscription sera annulée sans aucun remboursement.

Navette :

Pour les concurrent (e) s qui en feront la demande, l'organisation mettra à disposition des navettes : coût supplémentaire (Duo 3€/équipe, trio 3€/équipe). La réservation se fait lors de votre inscription ou sur place sur le Village 5€ si places disponible.

Les véhicules personnels seront stationnés sur les parkings proches du départ ou de l'arrivée. Les navettes partiront du PNR « château Borne blanche » et emmèneront les concurrent(e)s vers le point de relais de leurs épreuves.

Celle-ci vous amènera sur chaque point de relais.

Places limitées à 225 par relais.

Catégories 2020 :

Minimes	Cadets	Juniors	Espoirs	Seniors	Masters
2005/2006	2003/2004	2001/2002	1998 à 2000	1986 à 1997	1985 et avant
Détails des catégories des Masters					
M0	M1	M2	M3	M4	M5
1985/1981	1980/1976	1975/1971	1970/1966	1965/1961	1960/1956
M6	M7	M8	M9	M10	
1955/1951	1950/1946	1945/1941	1940/1936	1935 et avant	

« Hors course MINIMES et CADETS »

- Dossards :

ORRY-LA-VILLE, Samedi 13 Juin,

Magasin Foulée NOGENT : Vendredi 12 Juin.

Les horaires définitifs seront précisés ultérieurement.

Chaque concurrent, qu'il soit inscrit en individuel ou en équipe, devra venir retirer personnellement son dossier et le bracelet qu'il devra obligatoirement porter durant la course, en présentant une pièce d'identité avec photo, après émargement.

- Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Pour une bonne détection de la puce, il doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant toute la course. Il doit toujours

être mis au-dessus de tout vêtement.

Vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance (épingles, brassière, sangle, porte dossard...) et bien l'attacher afin qu'il soit toujours visible.

Le dossard et le bracelet sont aussi vos laissez-passer. Ils sont nécessaires pour accéder aux navettes, aires de ravitaillement, infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt et de retrait des sacs.

Attention : En cas d'empêchement, un concurrent ne peut ni vendre, ni rétrocéder son dossard à quelqu'un d'autre s'il ne respecte pas ce point, sa responsabilité envers la personne qui prend son dossard et participe à la course dans ces conditions (sans certificat médical valide) est engagée.

Relais par équipes : 1 dossard équipe contenant la puce qui devra être porté sur le devant par le concurrent en course + 1 dossard individuel pour chacun des relayeurs à mettre dans le dos

Classements :

Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle. En plus du classement général, un classement sera établi dans toutes les catégories. Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir de puces électroniques.

Relais par équipe C'est le nom de l'équipe qui figurera au scratch.

Challenge:

Un classement par équipes est proposé sous forme de challenge. Constitution d'une équipe à partir de 2 ou 3 compétiteurs, répartis sur l'épreuve.

Remises des Prix:

- Pour le podium : coupes et lots offerts par nos partenaires
- Pour les finishers du solo : veste sans manches Médaille
- Pour les finishers du duo et trio : maillot finishers et médaille

Postes de pointage:

Les postes de pointage seront répartis le long du parcours. Les pointages électroniques se feront grâce à la détection de la puce collée sur le dossard. Ils sont destinés à assurer le classement et le suivi des compétiteurs en temps réel.

L'emplacement de certains autres postes de pointages électroniques appelés les points de contrôles ne sera pas communiqué. D'autres contrôles manuels seront effectués par les équipes de direction des courses, tout au long du parcours. Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou pointages sera pénalisé.

La santé et le sport:

Lutte antidopage

L'organisation de L'ORRYGEOISE MARATRIL s'inscrit pleinement dans la démarche destinée à traquer la tricherie et mettra en œuvre la procédure prévue par l'AFLD sous contrôle de la FFA, si l'épreuve devait être retenue pour un contrôle.

Le choix des compétiteurs contrôlés appartient au médecin désigné et ne cible pas forcément l'élite, les licenciés ou les non licenciés, il définit également le nombre de contrôles à réaliser.

Disqualification:

- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- Absence de dossard
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles

- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage

Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone au numéro qui sera précisé sur le carnet de route et sur le dossard. Il devra alors remettre son dossard et sa puce à un membre de l'organisation.

Rapatriement :

Les navettes parcourant le circuit par les routes accessibles seront chargées de rapatrier les abandons vers l'arrivée. La prise en charge par les navettes se fera exclusivement à partir des postes de pointage. Compte tenu de la distance à parcourir le temps d'attente peut être long et atteindre parfois deux heures.

Abandon suite à une blessure

En cas d'abandon suite à une blessure avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical met en œuvre les moyens adaptés.

Sécurité :

Le concurrent qui utilise un moyen de rapatriement autre que celui mis à sa disposition par l'organisation ou qui ne respecte pas le code de la route, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

Assistance Médicale :

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance contre le risque de perte de revenus en cas d'accident entraînant une incapacité de travail temporaire ou permanente, partielle ou totale. La responsabilité de l'association sera dérogée après abandon ou disqualification.

Boisson et Nourriture :

Le principe de cette course est la semi-autosuffisance alimentaire. Néanmoins, les postes de ravitaillement approvisionnent les participants en boissons et en nourriture de type course. Entre ces postes de ravitaillement, les participants sont en autonomie complète et doivent utiliser leurs propres boissons et leurs réserves alimentaires.

Environnement & respect :

Le parcours se trouve en Zone NATURA 2000 Le PNR (parc national régional) nous autorise à y accéder sous certaines conditions.

En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage, la signalisation des zones de nidification, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue

ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets, le respect du tracé dans les zones humides.

Disqualification : en cas de pollution ou de dégradation des sites par un concurrent ou son assistance.

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses débris jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.

La nature est si belle, respectons-la !

Neutralisation de la Course :

En cas de neutralisation de la course, les concurrents seront dirigés soit vers les points de replis mis à disposition par les mairies, soit vers le point d'hébergement le plus proche, ou stoppés sur les points d'hébergement. Ils devront patienter à l'abri en attendant la mise en place du rapatriement qui sera plus ou moins long, suivant le nombre de personnes à rapatrier. Les concurrents en attente sur les points de replis utiliseront leur réserve alimentaire (pas de ravitaillement). Un pointage manuel sera mis en place sur les points de replis.

Les concurrent(e)s souhaitant rentrer par leurs propres moyens devront le signaler à l'organisation et devront restituer leur puce et leur dossard.

Les frais de recherche sont à la charge du concurrent, s'il quitte le site par ses propres moyens, sans signaler son départ.

En cas d'annulation ou de neutralisation de la course, l'organisation ne procédera à aucun remboursement d'inscription mais s'engage à faciliter l'inscription des concurrent(e)s arrêté(e)s pour l'édition suivante.

Sécurité :

Les suiveurs, accompagnateurs, familles doivent veiller à ne pas se garer devant le balisage qui permet aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité. Conformément à la circulaire interministérielle n° DS/DSMJ/DMAT/2013/188 du 6 mai 2013, cette épreuve sportive bénéficie du régime de la priorité de passage.

Droit à l'image :

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrent(e)s autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à

utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Données personnelles :

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des options du maratrail pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant(e) avant, pendant ou après l'évènement toutes les informations liées à sa participation.

Mise Hors Course :

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(te) refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

Un(e) concurrent(e) exclu(e) ne pourra pas s'inscrire aux Éditions suivantes.

Ce règlement de course vaut acceptation à l'inscription